

L'AGENDA DE LA CORERPA

9 JUILLET 2025

LANCEMENT DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DE L'AUTONOMIE

Prévu par la loi bien vieillir du 8 avril 2024, cet événement s'est tenu au ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles en présence de nos trois ministres : Catherine Vautrin, Yannick Neuder et Charlotte Parmentier-Lecoq. La CORERPA a joué un rôle déterminant dans cette journée historique, obtenant que les CDCA soient officiellement associés aux CTA en qualité de représentants des usagers. Cette reconnaissance institutionnelle majeure confirme notre positionnement d'acteur incontournable des politiques de l'autonomie.

20-21 OCTOBRE 2025

FESTIVAL DU BIEN VIEILLIR ET DE LA SILVER ÉCONOMIE

Cannes

La CORERPA disposera d'un stand institutionnel et participera aux débats autour de la silver citoyenneté, concept central de notre approche politique du vieillissement actif.

25-26 NOVEMBRE 2025

SALON DES SERVICES À LA PERSONNE ET EMPLOIS À DOMICILE

Paris Porte de Versailles

Dans le cadre de la célébration des 10 ans de la loi ASV, la CORERPA présentera la restitution des bilans 2021-2024 des CDCA à la CNSA, consolidant ainsi notre rôle d'interface entre les territoires et l'échelon national.

8 OCTOBRE 2025

ASSISES DE LA LONGÉVITÉ Île-de-France

Organisées par la région Île-de-France, ces assises verront la participation de Christiane Flouquet, membre du CESER Île-de-France, à une table ronde stratégique. Elle y présentera les 15 propositions de la CORERPA Île-de-France retenues dans l'avis sur les conséquences du vieillissement de la population francilienne.

18-20 NOVEMBRE 2025

SALON DES MAIRES ET COLLECTIVITÉS LOCALES

Paris Porte de Versailles

Sous le thème « Le meilleur en commun », ce rendez-vous majeur des élus locaux constituera une opportunité privilégiée pour porter nos propositions auprès des décideurs territoriaux.



LA VOIX DE LA CORERPA L'AUTONOMIE EN ACTION

Bienvenue dans la newsletter de la CORERPA Île-de-France, votre source d'information privilégiée sur les initiatives et actions en faveur des retraités franciliens. Découvrez chaque mois des analyses inédites, des retours d'expérience et des actualités essentielles pour mieux comprendre et soutenir nos aînés.

NEWSLETTER #4 / Septembre 2025

L'HEURE DE LA MISE EN ACTION A SONNÉ



L'été 2025 a marqué un tournant démographique historique : pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, la France a enregistré plus de décès que de naissances sur douze mois. Ce seuil critique, que tous les experts situaient à l'horizon 2035, vient d'être franchi avec dix ans d'avance. L'urgence d'adapter notre société au vieillissement n'est plus une projection : elle est là, maintenant.

Cette inversion des courbes démographiques bouscule tous les calendriers. Les politiques publiques, pensées sur un tempo plus lent, doivent désormais rattraper le temps perdu. Le lancement de la Conférence nationale de l'autonomie le 9 juillet dernier et la publication de l'arrêté du 28 mai 2025 sur la généralisation des Services Publics Départementaux de l'Autonomie (SPDA) témoignent d'une prise de conscience. Mais ces initiatives, aussi nécessaires soient-elles, restent

insuffisantes face à l'ampleur du défi. C'est précisément dans ce décalage que la CORERPA trouve sa raison d'être : pousser l'action publique à la hauteur de l'urgence démographique.

Depuis trois ans, nous œuvrons pour que la voix des seniors soit entendue dans toutes les instances de décision. Nos efforts portent leurs fruits : grâce à notre implication dans la phase préparatoire des SPDA, les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) sont désormais officiellement associés aux Conférences Territoriales de l'Autonomie (CTA). Une reconnaissance qui nous place au cœur des politiques territoriales de l'autonomie.

Notre nouvelle mandature ne sera pas celle des promesses, mais celle de l'action concrète. Avec le lancement des « Cahiers de la CORERPA », nous passons un cap. Ces publications

traduiront en propositions les échanges que nous avons su impulser lors de nos colloques. Le succès du colloque « Habiter et vieillir : un choix libre ? » du 11 avril dernier au couvent des Récollets l'a démontré : nous savons créer ce dialogue entre experts, décideurs et usagers, cette rencontre que personne d'autre n'organise.

Notre ambition est claire : être reconnus comme l'interlocuteur incontournable sur l'autonomie et le vieillissement. Cette rentrée, la CORERPA s'impose comme acteur du changement. Il est temps que les 15 millions de retraités français ne soient plus perçus comme une charge, mais comme la ressource d'expérience et d'engagement qu'ils constituent réellement.

Olivier Calon,
Président de la CORERPA
Île-de-France

Crédits photos : ©Adrien Deréal - Maquette : BYM/ emmanuel.leat@gmail.com - Ne pas jeter sur la voie publique.



CORERPA IDF

Coordination régionale des retraités
et personnes âgées d'Île-de-France

16, Cour des Petites Écuries - 75010 PARIS
CORERPA.iledefrance@gmail.com • corerpa-idf.fr

Association loi 1901 ayant pour but de réunir des représentants des retraités et les Formations Personnes Âgées des CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) d'Île-de-France, en vue de mutualiser et de coordonner leurs réflexions, leurs propositions, leurs travaux et de traiter les sujets relevant du niveau régional ayant trait à l'autonomie, à la prévention, à la santé, aux transports et aux logements.
CORERPA IDF - SIRET 508 827 292 00014 - Siège : Paris.

LES 9^e ASSISES NATIONALES DU BIEN VIEILLIR : LA CORERPA AU CŒUR DES TRANSFORMATIONS

Les 9^e Assises nationales du bien vieillir, qui se sont tenues à Strasbourg du 11 au 13 juin 2025, ont marqué un tournant décisif dans l'évolution des politiques publiques de l'autonomie. En présence de nombreux élus, dont Frédéric Bierry, président de la Collectivité Européenne d'Alsace, et de plus de 1600 participants, cet événement a constitué une dernière édition particulièrement riche en enseignements et en perspectives d'action.

La CORERPA a structuré sa participation autour de trois temps forts stratégiques qui témoignent de son positionnement d'acteur incontournable sur l'échiquier des politiques de l'autonomie. Cette approche coordonnée illustre parfaitement notre capacité à transformer les enjeux techniques en dynamiques politiques concrètes.



L'ARRÊTÉ A ÉTÉ PRÉSENTÉ EN AVANT-PREMIÈRE

Le premier temps fort de notre intervention s'est cristallisé autour de la présentation de l'arrêté du 28 mai 2025 sur la généralisation du SPDA du Service Public Départemental de l'Autonomie, publié au JO du 4 juin 2025. Après un an de préfiguration menée par 18 départements pilotes, cet arrêté représente l'aboutissement d'un processus dans lequel la CORERPA s'est pleinement investie. Marie Collin, cheffe de ce projet à la CNSA et moi-même avons eu l'honneur de présenter ce texte fondamental dès l'ouverture des Assises. Cette primeur accordée aux participants strasbourgeois souligne la reconnaissance de notre rôle d'interface entre les institutions nationales et les territoires.

UNE DYNAMIQUE INTER-RÉGIONALE DES CDCA

Le deuxième volet de notre action a concerné l'organisation d'une réunion inter-régionale des Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie. Quarante représentants de trois régions - Grand Est, Hauts-de-France et Île-de-France - ont participé à cette première rencontre inter-régionale. Les échanges ont porté sur des sujets concrets : fonctionnement des Conseils de la Vie Sociale (CVS), accompagnement des aidants et problématiques du handicap vieillissant. Cette initiative confirme notre capacité à fédérer les acteurs territoriaux et à créer des synergies entre les régions. La CNSA a profité de cette occasion pour présenter la nouvelle Conférence Territoriale de l'Autonomie, renforçant ainsi le lien entre échelons national et territorial.

LE SENIOR COMME RESSOURCE TERRITORIALE

Notre troisième intervention a pris la forme d'un colloque dédié au thème du senior en tant que ressource indispensable à la dynamique territoriale. Huit intervenants ont débattu sur cette problématique centrale, avec une contribution particulièrement remarquée de Christiane Flouquet. Forte de son expérience passée et de sa nouvelle nomination en tant que secrétaire générale de la CORERPA, elle a souligné notre action déterminante concernant la représentation des usagers auprès des élus et les avancées significatives déjà obtenues. Cette approche s'inscrit dans une logique d'anticipation : les nouveaux retraités arrivant sur le marché doivent pouvoir participer pleinement à ce mouvement de transformation.

Les Assises de Strasbourg ont ainsi confirmé le positionnement stratégique de la CORERPA comme facilitateur du dialogue entre institutions, territoires et citoyens. Notre capacité à intervenir simultanément sur les aspects réglementaires, organisationnels et prospectifs démontre la maturité de notre organisation et notre légitimité à peser sur les orientations nationales de l'autonomie. ■

DOMINIQUE LIBAULT : « LES CDCA, ACTEURS ESSENTIELS DU SUCCÈS DES SPDA »

INTERVIEW

Dominique Libault, conseiller d'État et président du comité d'orientation et de suivi du SPDA, nous éclaire sur les enjeux du découloignement territorial et l'évolution du service public de l'autonomie.



Pourquoi placer les citoyens et leurs représentants au cœur des SPDA plutôt que de s'appuyer uniquement sur l'expertise administrative ?

Le cœur du SPDA, c'est l'accompagnement de la personne, et qui mieux que la personne elle-même peut parler de son parcours ? Tant que le service public se définit par la norme, l'injonction de servir un droit encadré par des textes, on est un service dont le prescripteur est le droit. C'est tout à fait autre chose lorsqu'on dit que la finalité est d'accompagner un parcours patient. La finalité du service public n'est plus le respect de la norme mais essentiellement la qualité de l'accompagnement.

Cette approche implique le dialogue avec toutes les parties prenantes : proches, aidés, aidants. Le parcours devient alors un enjeu de citoyenneté. Le service public ne doit pas être celui qui empêche et dicte, mais celui qui accompagne. Il faut organiser ce dialogue, et c'est là que les représentants des usagers prennent tout leur sens.

Comment les CDCA peuvent-ils concrètement contribuer au succès des SPDA et dépasser le cadre souvent formel de leurs missions traditionnelles ?

Les CDCA ont un rôle essentiel à jouer, et nous sommes heureux de voir que beaucoup de départements préfigurateurs ont su bien gérer cette relation, non pas dans un esprit formel, mais dans une vraie association à travers des ateliers sur des choses concrètes. Je pense à la Seine-Saint-Denis par exemple. Le sujet, c'est comment travailler pour que cette association soit porteuse d'un service public renouvelé.

Je crois que le SPDA vivra grâce aux diagnostics partagés en concertation avec les représentants des personnes âgées et handicapées. À partir de ces constats, nous pouvons formaliser des projets et des évolutions partagés par les uns et les autres. Le but est de formaliser avec l'ensemble des acteurs des objectifs annuels à partir de ce constat partagé.

L'enjeu, c'est que le CDCA puisse pleinement jouer son rôle. C'est aussi parce qu'on crée des processus en commun, où on peut tirer parti de ce que vivent les représentants des usagers, qu'on pourra rendre le CDCA plus intéressant. Les personnes âgées ou handicapées qui participent à ces ateliers peuvent constater alors les impacts réels de leur implication. Je pense que le SPDA peut contribuer à dynamiser les CDCA en leur donnant un objet qui a un sens.

En quoi cette nouvelle approche transforme-t-elle l'influence des citoyens dans les politiques publiques locales ?

L'évolution est fondamentale : nous passons d'un service public qui fonctionne par respect de la norme à un service public qui accompagne un parcours. Sur tous les territoires, le défi est de mettre le parcours au cœur de la notion de service public, que l'accompagnement soit le lien qui unit les services, alors que les fonctionnements en silo constituent un problème majeur rencontré par les aidants.

Cette transformation culturelle est considérable. Quand j'ai la chance d'être invité sur des territoires et de partager des réflexions, j'ai souvent été frappé par la pertinence, la force et la richesse des propos de membres de CDCA. Je pense qu'ils feront partie essentielle du succès des SPDA.

L'approche non descendante que nous avons choisie pour l'organisation des acteurs sur le terrain laisse une grande marge aux territoires tout en maintenant un cadre national, permet à ces dynamiques citoyennes de s'exprimer pleinement selon les spécificités locales. C'est cette alliance entre expertise citoyenne et action publique qui peut véritablement transformer la démocratie locale. ■